

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 35 (1897)
Heft: 28

Artikel: On s'en occupe
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-196347>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
PALUD, 24, LAUSANNE
Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bième, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS », LAUSANNE
SUISSE : Un an, fr. 4,50 ; six mois, fr. 2,50.
ETRANGER : Un an, fr. 7,20.
Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES
Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.
Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Le chant des Girondins.

L'origine de ce chant, de ce véritable cri de guerre auquel le peuple de Paris dut, en partie, sa victoire, en février 1848, est assez peu connue. Et comme nous l'entendons très fréquemment répéter dans nos réunions populaires, dans nos fêtes patriotiques, on lira sans doute avec intérêt quelques détails à ce sujet.

Rappelons en deux mots qu'on désignait sous le nom de *Girondins* le grand parti politique de républicains modérés dans l'Assemblée de la Convention et dont les délégués de la Gironde furent le noyau. — Après le 10 août et les massacres de septembre, les Girondins furent en butte, pour leur modération, aux attaques des montagnards, dans la Convention, et à celles de la Commune de Paris. Accusés injustement de conspirer contre l'unité de la République, vingt-deux d'entre eux furent arrêtés et enfermés à la Conciergerie ; les autres prirent la fuite. Ceux qui renfermaient la Conciergerie furent condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire et montèrent sur l'échafaud le 31 octobre 1793.

Le dernier banquet des Girondins est une fable de Charles Nodier. Ramenés dans leur prison, à l'issue du jugement, dont l'exécution était fixée au lendemain, ils firent ensemble un frugal repas et passèrent une partie de la nuit en mèlles entretiens, mêlés de chants patriotiques. L'imagination des romanciers a fait le reste.

Nombre de personnes ont confondu le chant des Girondins avec ces chants patriotiques chantés par les condamnés la veille de leur mort. « C'est en 1793, disait-on, que les Girondins, réunis pour le banquet suprême, entonnerent le fameux *Mourir pour la patrie !* »

C'est là une grosse erreur ; le chœur des Girondins est de date beaucoup plus récente.

C'était en 1847. Lamartine venait de publier sa magnifique *Histoire des Girondins*, qui évoquait, en un style brillant et passionné, les souvenirs vrais ou légendaires de ces martyrs de la Révolution.

D'un autre côté, MM. Alex. Dumas et Aug. Maquet travaillaient à un drame intitulé le *Chevalier de Maison-Rouge*, tiré du roman qu'ils avaient publié sous ce titre, en 1845, roman qui eut une vogue immense et dont quelques-uns des plus émouvants épisodes de quatre-vingt-treize avaient fourni le sujet.

Le drame, qui n'eut pas moins de succès, fut joué pour la première fois au Théâtre-Historique, le 3 août 1847, et son souvenir restera toujours lié à celui de la révolution de février 1848.

L'histoire des Girondins de Lamartine étant, à ce moment-là, dans toutes les mains, MM. Dumas et Maquet introduisirent dans le *Chevalier de Maison Rouge* l'épisode relatif aux Girondins, qui ne figurait pas dans le roman. Leur procès et le fameux banquet y furent traduits en action avec un chant, dont la popularité, très grande d'abord, fut à son comble l'année suivante lorsque la révolution éclata. Chanté

avec enthousiasme par le peuple de Paris, il devint, ainsi que nous l'avons dit, un véritable cri de guerre qui contribua puissamment à la chute de Louis-Philippe.

Les deux strophes placées dans le drame sont de M. Maquet. Les voici :

Par la voix du canon d'alarme,
La France appelle ses enfants,
« Allons, dit le soldat, aux armes !
C'est ma mère, je la défends. »
Mourir pour la patrie, (*bis*)
C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie ! (*bis*)

Nous amis, qui loin de batailles,
Succombons dans l'obscurité,
Vouons du moins nos funérailles
A la France, à sa liberté !
Mourir pour la patrie, (*bis*)
C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie ! (*bis*)

A ces deux strophes de la pièce, un poète anonyme ajouta — sur les barricades peut-être — ces deux autres :

Frères, pour une cause sainte,
Quand chaen de nous est martyr,
Ne proférons pas une plainte,
La France un jour doit nous bénir.
Mourir pour la patrie, (*bis*)
C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie ! (*bis*)

Du Crâne de la nature
Bénissons encor la bonté,
Nous plaindre serait une injure,
Nous mourons pour la liberté.
Mourir pour la patrie, (*bis*)
C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie ! (*bis*)

Mais ce n'était pas tout d'introduire dans le drame du *Chevalier de Maison-Rouge* les couplets d'Auguste Maquet, il fallait encore les faire chanter. M. Varney, chef d'orchestre du Théâtre-Historique et père de l'auteur des *Mousquetaires au Couvent*, se chargea d'en composer la musique.

Il résulte donc de ce qui précède que les rôles des deux strophes du chant des Girondins sont d'Auguste Maquet et la musique du maestro Varney, à l'exception de celle du refrain (*Mourir pour la patrie*, etc.) qui appartient à Rouget-de-l'Isle. Ce refrain fait partie de *Roland à Ronceveaux*, composé dans le même temps que la *Marseillaise*, et qui compte parmi ses plus belles inspirations de poète et de musicien.

L. M.

La plus petite commune de la Suisse.

La question que nous avons posée à ce sujet, dans notre numéro de samedi dernier, nous a valu cette réponse, dont nous remercions l'auteur :

Monthey, 3 juillet 1897.

Monsieur le Rédacteur,

Me trouvant par hasard assez savant pour répondre à la question du premier article de votre journal de ce jour, à savoir quelle est la plus petite commune suisse, je m'exécute :

Illens, au canton de Fribourg, au bord de la Sarine (sud de Fribourg), comptait, à l'avant-dernier recensement, dix-sept habitants.

Il existe dans le canton du Valais une com-

mune, dont le nom m'échappe en ce moment, qui n'a que vingt-deux habitants.

Dans le canton de Vaud, le record est tenu par Goumoens-le-Jux, qui a trente-neuf habitants et dont le syndic est M. Henri Falconnier. — Les plus petites communes qui viennent ensuite sont : Champmartin, 42 habitants ; Chardonney, 43 ; Villars-Epeney, 52 ; Chavannes-des-Bois, 62 ; Villars-sous-Champvent, 68 ; Malapalud, 69 ; Bussigny (Oron), 73 ; Marthenges, 76.

Un lecteur du *Conteur*.

H. L. C.

On s'en occupe.

On sait que toutes les administrations du monde ont à leur service une collection plus ou moins riche de phrases au moyen desquelles elles rembarrent les demandes pressantes et exercent la patience des pétitionnaires, des solliciteurs, des réclamants de toute espèce. Ce sont des clichés dont on use et abuse dans une large mesure. En voici quelques exemples :

« Nous n'avons point perdu de vue, etc. — La question est à l'étude. — Nous voulons toute notre sollicitude à cette affaire. — La solution de cette importante question ne peut tarder ; mais un dernier point est encore à régler, etc. — Nous avons examiné avec beaucoup d'attention et d'intérêt la demande des pétitionnaires et nous espérons y faire droit dans un avenir prochain. — Le retard apporté dans la solution de cette question est tout à fait indépendant de notre volonté ; un obstacle imprévu, etc. — Des renseignements attendus depuis plusieurs mois, et qui nous sont indispensables, ont forcément ajourné notre décision. — L'affaire n'est point restée dans les cartons, comme on veut bien le dire ; au contraire, nous espérons vous faire, dans le courant de cette année, des propositions fermes. — La question, encore à l'étude, est une de celles qu'on ne résout point à la légère ; elle demande un long et sérieux examen. En attendant une conclusion définitive, nous nous efforcerons de satisfaire aux premiers besoins par des mesures provisoires. »

Cette manière, toujours fort commode, de répondre aux importunités de ces diables administrés qui ont toujours quelque chose à demander — comme ceux de Lausanne dans la question des eaux, par exemple — ne date pas d'aujourd'hui. Il y a près de cinquante ans déjà que Petit-Senn a publié de spirituelles réflexions sur un cliché généralement utilisé par les administrations d'alors pour répondre à tout et à tous :

» A la tête de ces phrases sur lesquelles les corps dirigeants s'étendent comme sur un lit de repos, disait-il, je mettrai celle-ci : *On s'en occupe !* Phrase admirable, phrase qui ferme la bouche aux plus exigeants, phrase d'un laconisme qui ne laisse rien à désirer, phrase administrative par excellence, qui se plie à tout et avec laquelle on peut colorer, badigeonner, motiver, excuser les retards de tout genre dans les administrations de toute espèce ; phrase qui

retentit à la porte de tous nos comités, sur le seuil de la chambre des conseils ; phrase enfin qu'on devrait graver en lettres d'or sur le siège de tous les employés des gouvernements et des administrations publiques en général, afin que durant leur absence le solliciteur pût lire sur la chaise de celui qu'il vient relancer, la réponse qu'il n'eût point manqué de lui faire s'il eût été visible.

» *On s'en occupe.* Cela ne fait point supposer d'objection possible de votre part ; car on ne vous dit pas *on s'en est occupé*, *on s'en occupera*. Dans le premier cas, vous pourriez demander : *Qu'a-t-on décidé ?* Dans le second, vous pourriez vouloir connaître à quelle époque votre tour sera venu de fixer l'attention du corps à qui vous avez remis votre supplique ; mais non, vous entendez, *on s'en occupe* ; c'est-à-dire dans ce moment même on cherche à vous rendre justice.

» Que voulez-vous de plus ? Vous restez la bouche ouverte, cloué par cette réponse, pouvant tout au plus pousser un *ah !* prolongé, saluer poliment et vous en retourner aussi content qu'il vous est possible de l'être si vous connaissez la valeur *intrinsèque* de la locution banale.

» *On s'en occupe.* Dût-on vous répondre ces trois mots durant vingt ans, vous n'avez aucun droit de vous plaindre de la sage lenteur qu'on apporte à délibérer, mûrement et avec prudence sur votre affaire. Que pouvez-vous exiger ? *Qu'on s'en occupe ?* eh bien ! c'est ce qui a lieu ; vous n'avez absolument rien à dire. Si l'on n'agit pas plus promptement, c'est qu'il est impossible d'aller plus vite en faisant bien ; et vous ne sauriez, en conscience, exiger qu'on s'occupât de vous plus souvent que *toujours*. »

Le Flon lausannois.

On sait qu'en vue de l'Exposition nationale suisse de Genève le Département vaudois des Travaux publics a publié un magnifique volume, grand in-folio, richement illustré, qui lui fait le plus grand honneur, ainsi qu'à l'établissement typographique de MM. G. Bridel & Cie, dont il sort.

L'ouvrage se compose d'une trentaine de notices dues à la plume de divers collaborateurs, notamment à celle de M. l'ingénieur cantonal L. Gonin, sous la direction duquel il a été publié. Il débute par une introduction historique exposant brièvement quelles furent et ce que furent nos voies de communications sous les lacustres, les Helvètes, les Romains, les ducs de Savoie, les comtes de Gruyère, les Bernois, la République helvétique, et enfin sous l'ère vaudoise.

Nous détachons de cette intéressante publication les lignes suivantes, dues à la plume de M. Cuénoud, syndic de Lausanne :

Description.

Le Flon lausannois est un ruisseau aux allures généralement tranquilles, qui prend naissance, par de nombreux filets d'eau, sur le versant sud du Jorat, au lieu dit « les Sept fontaines », au pied des prairies du Chalet-des-Antets, à six kilomètres environ au nord-est de Lausanne et à deux kilomètres à l'occident du Chalet-à-Gobet.

Le ruisseau ne tarde pas à s'encaisser dans un profond vallon qui sépare les territoires de Lausanne et du Mont, à l'ouest, d'avec celui d'Epalinges à l'est. Plus loin, le Flon parcourt le pied de la belle forêt de Sauvabelin, et, après avoir longé l'usine Duvillard, placée en travers de la vallée, s'engage dans une longue voûte sous laquelle il traverse la ville. En aval de la gare du funiculaire Lausanne-Ouchy, le Flon coule de nouveau à ciel ouvert dans un lit aux contours sinuex et va se jeter dans le lac Léman au lieu dit « la Maladière. »

Le massif du Jorat dans lequel le Flon prend sa source appartient au terrain tertiaire moyen ; il se compose de couches de molasse séparées les unes

des autres par des couches de marne, de grès et de poudingues.

L'action incessante du courant de l'eau sur des roches exposées à se déliter a pour effet d'approfondir le lit du ruisseau, d'en désagréger les bords et de déterminer le glissement graduel des coteaux latéraux sur un sous-sol lubrifié par les eaux qui s'y introduisent. A certains moments, des masses de terre, de pierres, de bois, peuvent obstruer le lit du ruisseau et précipiter sur la ville, au moment de la rupture de l'obstacle, des torrents de boue capables d'obstruer le grand canal souterrain qui la traverse.

Le Flon a deux affluents principaux, la *Louvre* et le *Gallicien*, sans compter un certain nombre de petits ruisseaux qui le rejoignent en amont de la ville et qui peuvent être considérés comme autant de sources particulières.

La *Louvre* prend naissance près du Grand-Mont ; elle forme, sur une longue étendue, la frontière entre la commune de Lausanne et celle du Mont et court ensuite au pied du plateau de la *Pontaise* pour réunir ses eaux à celles du Flon dans la partie voûtée de celui-ci, au centre de la ville.

Le *Gallicien* est un ruisseau de moindre importance, qui prend sa source près de l'asile de Cery, lieu dit en *Champ-Mignon*, traverse le village de Prilly, d'où, après un cours sinueux, il va rejoindre le Flon dans le domaine de Malley, à mi-distance entre la ville et le lac.

Inondations.

Le Flon lausannois, jusqu'à une époque récente, n'avait causé de sérieux dégâts sur son parcours qu'à de rares intervalles. Les chroniques lausannoises mentionnent le débordement du 9 juillet 1778, qui détruisit les prises d'eau des moulins, dès Sauvabelin jusqu'à l'aval de la ville. Le dimanche 4 septembre 1832, à la suite de pluies torrentielles, le Flon grossit à ce point qu'il menaçait d'entrainer le sol des tanneries de la Porte Saint-Martin ; neuf hommes occupés au sauvetage furent victimes de leur courage et de leur dévouement.

Dès lors, les riverains du Flon vécurent dans une sécurité presque complète jusqu'au 3 octobre 1888. A ce moment-là, il se produisit une crue extraordinaire du Flon, après quelques jours de fortes pluies (1^{er} octobre : 15 mm. ; — 2 octobre : 95 mm. ; — 3 octobre, en 8 heures : 57 mm.). Cette crue causa de grands dégâts dans tout le bassin du Flon ; il se produisit dans la partie supérieure du ruisseau des débordements et des éboulements ; les voûtes du Flon furent endommagées dans la ville de Lausanne ; dans le bassin inférieur, des inondations considérables emportèrent de nombreux travaux d'irrigation.

On avait à peine réparé les dégâts occasionnés aux voûtes, commencé l'exécution de quelques travaux au bassin supérieur, élaboré le programme d'une inspection de tout le bassin, en vue de constituer une entreprise générale de correction des lits du Flon et de son affluent principal, la Louvre, quand survint le désastre du dimanche 2 juin 1889.

Après une splendide matinée, de gros nuages s'accumulèrent dans l'après-midi ; vers cinq heures du soir, deux courants contraires, l'un de *Jorat*, l'autre de *vaudaire*, se rencontrèrent sur Lausanne ; il en résultea deux orages successifs, l'un dans la vallée même du Flon, l'autre sur les quartiers occidentaux de la ville et sur le territoire de la commune de Prilly. Dans l'espace d'une heure, ces orages déversèrent sur Lausanne une couche d'eau de 56 mm. d'épaisseur, soit autant que pendant les huit heures de la journée déjà très pluvieuse du 3 octobre 1888.

Les dégâts causés par ces orages furent considérables. Dans la vallée du Flon supérieur, il se produisit de nombreux éboulements, surtout dans les côtes du *Bois Murat*, en amont de la scierie de la Clochattaz. La belle forêt de sapin qui couvrait ces côtes quelques années auparavant avait été l'objet d'une coupe rase ; une route avait été construite au travers de son emplacement ; la stabilité du sol s'en trouva ébranlée et, quand vint la pluie torrentielle du 2 juin, de grandes masses de terre, glissant sur un sous-sol marneux, vinrent rétrécir le lit du Flon, y jetèrent des débris de toutes sortes et menacèrent même de l'obstruer complètement.

Plus bas, dans la forêt de Sauvabelin, au Moulin-Creux et dans les côtes de Montmeillan, de nombreux glissements de terrain se produisirent. L'usine Duvillard fut envahie par les eaux qui se frayèrent leur écoulement au travers des ateliers. Le pont de la brasserie du Vallon fut emporté, ainsi

qu'une partie du mur de soutènement sur la rive gauche du Flon ; le moulin Grelet et la tannerie Mercier furent inondés et subirent des dommages importants.

Des barrages naturels se formèrent sous les voûtes du Flon, dans la traversée de la ville ; ils étaient composés de bois de construction, de ronces, de racines, de petits troncs d'arbres et de débris de toutes sortes, retenus par des étais, soit arc-boutants en fer, placés transversalement dans les voûtes, pour consolider la canalisation des eaux de Bret. L'un de ces barrages, placé en aval de la rue du Pré se trouva si compact qu'il arrêta le cours de l'eau et obligea celle-ci à se frayer un passage en faisant sauter la voûte, immédiatement au-dessous de la maison Jordan. Il en résulta, outre des dégâts importants dans cette maison, une inondation de tout le quartier inférieur.

En aval de la ville, tous les barrages pour l'irrigation des prés furent emportés ou fortement endommagés, ainsi que tous les ouvrages construits sur les canaux, pour la distribution de l'eau. Sur plusieurs points, le Flon se créa un nouveau lit, en emportant des quantités de terrains fertiles, spécialement en amont et en aval du pont de la Maladière.

Dans le bassin de la Louve, les eaux affouillèrent les berges dans les parties non voûtées en amont et en aval des abattoirs de la Borde ; des masses de terre et de troncs d'arbres formèrent des barrages en amont des voûtes et menacèrent gravement soit les abattoirs, soit la ville ; ce ne fut que par un grand déploiement d'énergie que l'on parvint à maintenir la circulation de l'eau.

Quant au Gallicien, petit ruisseau d'apparence insignifiante, il prit, le 2 juin 1889, des proportions tellement extraordinaires qu'il endomma plusieurs immeubles situés sur son parcours, en amont du village de Prilly ; surtout, il causa sur ses bords des érosions profondes, qui compromirent l'existence de plusieurs maisons construites, il est vrai, avec trop peu de précautions, dans son voisinage immédiat.

L'éducachon don valet.

Noutron menstre desai l'autra demeindze dein son pridze que dè noutron teimps lo bon Dieu vretäbllo dè bin dâi dzeins l'est l'ardzeint. Ma fai l'avâi bin râison, kâ dein lo veladzo lè lo mimo diabillo qu'à la vela ; l'est assebin l'ardzeint ! Lè po cein que l'ai in a tant que diant que lo bon Dieu n'est pas dein lo ciet. Lo crâo bin : lè adi dein lo fin fond dè lão catzetta !

Lè l'éducachon qu'on baillé oreindrâ ài z'einfants que fâ cein ; l'est la *tendance sociale actuelle*, coumeint dit noutron menstre, l'est Mammon qu'a reimpliaci lo bon Dieu.

Vù vo derè cein que ié vu et oiu mè mimo dessando passâ à Losena, ào café dào Dzorat.

On monsu dào coutzet dè Martheray avâi atzetâ on tsai dè dzévallès dè fao su la pliïe dào Tunnet. L'étai on bouébo dè dozè à quatorze ans que lè lâi avâi veindiè ; son père étai allâ ein vila, et l'arreva coumeint lo tsai et noutrè dzeins sè mettiant ein route po allâ tzi lo monsu.

Quand lè dzévallès furant montâe dein lo galetâ, lo monsu de dinse ào païsan :

— Venez avec moi au café du Jorat, je vous réglerai en prenant un verre.

— Oh ! merci bien, mossieu, vous êtes bien bon ; c'est pas de refus, que l'ai repond l'autro.

Et ti lè trâi eintront ào café et sè pliliaçont à la granta trabllia dào mâttein.

Lâi avâi on tâ dè dzeins, monsû, païsans et païsann dè totè sortè et dè ti lè carro, kâ l'étai on dessando.

Et lè vâitsé que trinquant ti lè trâi.

— Eh bien, que fâ lo monsu ào païsan, voici les quinze francs que je vous dois pour vos fâgots.

Lo païsan vouâit son valet et lâi dit :

— Est-te bin lo prix que tâ fê ?

— Oï, père, lè lo prix que te m'as de tè mimo ein dêcheindeint.

— Vâih ! vâih ! lo prix, lo prix ! mà n'a tou pas vu que lè on monsu ? Lè bon se l'avâi étâ on ovra, onna pourra fenna, mà n'est rein dè